

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/026 DU 14 JUILLET 2020 PORTANT NOMINATION
DE CERTAINS CONSEILLERS AU CABINET CIVIL DU PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/141 du 25 août 2008 portant Modification du Décret n°100/247 du 24 août 2007 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommées Conseillers au Service d'Intendance :

1. **Madame Caritas NSHIMIRIMANA**, en remplacement de Madame Mélanie NDARUZANIYE ;
2. **Madame Claudette NDAYISABA**, en remplacement de Monsieur Philippe CIZA ;
3. **Madame Ange Denise KAMERE**.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 14 juillet 2020,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Evariste Ndayishimiye', written in a cursive style over a horizontal line.